

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous trouverez dans cette fiche tous les renseignements dont vous avez besoin pour remplir un dossier de candidature.

Quel objectif ?

Faire connaître et reconnaître le travail des bénévoles associatifs en récompensant les initiatives les plus remarquables. Pour le Département, les bénévoles sont des partenaires essentiels qui ancrent une animation, tissent un lien social dans la vie locale et les adaptent aux réalités particulières des communes, notamment en zone rurale.

Qui peut postuler ?

Toutes personnes **bénévoles** impliquées dans le fonctionnement d'une association sportive haut-viennoise : dirigeants ne percevant pas de rémunération, pas de défraiement, ayant fait preuve d'investissement personnel dans la vie associative ou en faveur des jeunes, d'initiatives originales intégrant des préoccupations de maintien de la cohésion sociale.

Comment remplir le dossier de candidature ?

Les propositions de candidatures peuvent être à l'initiative soit d'un Président de club, soit d'un Président de comité départemental.

L'intérieur du dossier comprend **7 rubriques à compléter impérativement**.

La rubrique 3 doit notamment décrire les motivations d'engagement de la personne concernée.

La rubrique 4 concerne les actions qui ont été mises en place et réalisées au sein de l'association (notamment en direction des publics éloignés de la discipline : formation, accueil des jeunes ou des adultes en difficulté sociale, accueil des personnes handicapées, actions favorisant la pratique intergénérationnelle, le développement de la pratique féminine, etc ...).

Les deux premiers cadres de la dernière page du dossier doivent être complétés **obligatoirement** par un avis motivé et la signature :

- du Président du club d'appartenance dans le 1^{er} cadre,
- du Président du Comité Départemental dans le 2^{ème} cadre.

Les candidatures des Présidents(es) de clubs sont proposées par les comités départementaux.

Calendrier 2010

- Les dossiers de candidature émanant des Présidents de clubs devront être déposés ou adressés au Comité Départemental de la discipline concernée pour avis motivé et signature du Président **au plus tard le 29 octobre 2010**,
- Toutes les candidatures (propositions clubs et comités) devront être retournées **au plus tard le 15 novembre 2010** à l'adresse ci-dessous :

Conseil général de la Haute-Vienne
Pôle développement
Direction culture-sport-tourisme
43, avenue de la Libération
87031 Limoges Cedex

Contact : Ginette Piate, chargée de mission sport ☎ 05 55 45 10 05

Fax : 05 55 14 15 64 – e.mail : gpiate.sport@cg87.fr